

Proposé par Jérémie Boivin secondé par
François Lacroix qu'il soit passé un
règlement à l'effet de prélever sur tous biens
fonds des contribuables la somme de cent
cinquante piastres pour payer les dettes de la
Municipalité; Salaire du secrétaire. Trésorier; dépenses
sur chemin, etc. fautes etc. Conseil de Canton etc.
Adopté unanimement.

Après lecture faite et signée

J. Boivin
Sec. Trés.

Etienne M. Gagnon
Pro. Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Goly

A une assemblée publique des contribuables de
la Municipalité du Canton Goly tenue en la salle
ordinaire des sessions, le premier jour du mois
de janvier mil huit cent quatre vingt deux à
dix heures de l'avant midi, conformément au
Code Municipal de la Province de Québec.

1.
* Eméri Gadard
J. D. P. G.

Proposé par M. Jérémie Boivin cultivateur du
Canton Goly secondé par M. Charles Martin culti-
vateur du Canton Goly que M. Charles Martin
cultivateur du Canton Goly soit élu conseiller
pour la dite municipalité en remplacement
de M. J. Boivin.

2.
1.

Proposé par M. Eméri Gadard cultivateur
du Canton Goly secondé par M. Jérémie Boivin
cultivateur du Canton Goly que M. Octave Naudet
cultivateur du Canton Goly soit élu conseiller
en remplacement de M. Adolphe Prévost.

3.
1.

Proposé par M. Napoléon Naudet tailleur du Canton
Goly secondé par M. Charles Martin cultivateur
du Canton Goly que M. Eméri Gadard soit élu
conseiller en remplacement de lui-même.

Après qu'il s'est écoulé une heure suivant
l'article 310 du Code Municipal, depuis l'ouverture
de l'assemblée il a été mis en nomination trois
candidats M. Charles Martin, M. Emile Lacroix
et M. Octave Paulé qui tous trois ont été élus
par acclamation.

Donné au Canton Joly le vingt-neufième jour de
Janvier mil huit cent quatre vingt onze

J. Regnier Président d'élection

1^{er} Février 1892

Province de Québec
Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le premier jour de Février mil huit cent quatre vingt deux conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. M. les Conseillers Charles Martin; Octave Nantel; François David Louis Saindon et Étienne Melletjans^e formant le quorum sous la présidence de M. le pro-Maire Charles Martin

François Lucrèce
D. T. C. M. M.

Il a été statué et résolu par résolution du Conseil comme suit:

1^{er}

Proposé par M. Louis Saindon secondé par M. Octave Nantel que M. Charles Martin soit nommé pro-Maire.

2^{er}

Proposé par M. Octave Nantel secondé par M. François David que M. Charles Martin soit nommé Maire pour le dit conseil.

Adopté unanimement.

3^{er}

Proposé par M. François David secondé par M. Octave Nantel que J. A. Biganese soit engagé secrétaire-trésorier aux mêmes conditions que l'année précédente et au prix de cinquante piastres pour l'année.

Adopté unanimement.

J. A. Biganese
Sec. Trés.

Charles Martin Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Goby

4 Avril 1892

A une session générale du Conseil municipal du Canton Goby tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt deux conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. M. les conseillers Charles Martin, Étienne Milléjoux; Octave Nault; François David François Lacroix formant le quorum sans la présidence de M. le Maire Charles Martin. Il a été statué et résolu par résolution du Conseil comme suit:

I

Proposé par M. François David secondé par M. Octave Nault que la licence pour tenir un hôtel pour vendre des liqueurs embaumées en détail soit accordée à M. M. Napoléon Nault et J. B. Berthiaume sans dune du village de la chute aux Trappes, canton Goby et que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à signer le certificat voulu par la loi des licences

Adopté unanimement

II

Proposé par M. Étienne Milléjoux secondé par M. François David François Lacroix qu'un bureau d'hygiène soit formé composé des personnes suivantes: M. A. Proust; Théodule Belisle; J. F. Biganese

Adopté unanimement

II

Proposé par M. François Lacroix secondé par M. Étienne Milléjoux que la liste des électeurs pour l'année 1892 soit examinée et approuvée.

III

Proposé par M. Octave Paulé secondé par M. Étienne Milljoure qu'il soit passé un règlement pour que les séances du conseil soit à la maison d'école et ce deux heures de 2 après midi.

IV

adopté unanimement
Proposé par M. François Lacroix secondé par M. Octave Paulé que la séance soit levée

Adopté unanimement

F. Bégin

Sec. Trés. Charles Martin Maire

14 Avril 1892

Provincia de Quebec

Municipalité du Canton Goly

A une session ^{générale} spéciale du conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le quatorzième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt deux conformément aux dispositions du code municipal de la province de Quebec à laquelle sont présents M. M. Charles Martin; E. Milljoure; L. Saindon; Emery Gadard; F. David tous conseillers formant le quorum sans la présidence de M. le Maire après avis donné.

Il est résolu par résolution comme suit:

I

Proposé par M. E. Gadard secondé par M. F. David que sur la grande pauvreté de la localité de la et les dettes de la municipalité ne peut s'engager à payer le tiers du cens du pant tel que demandé par une lettre adressée à M. le Maire en date du 24 Mars.

Adopté unanimement

F. Bégin Sec. Trés.

Province de Quebec

2 Mai 1892 Municipalite du Canton Joly

A une session generale du conseil municipal du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des sessions le ~~quatorzieme~~ ~~jour~~ ~~de~~ ~~deuxieme~~ ~~jour~~ de Mai mil huit cent quatre vingt-douze conformement aux dispositions du code municipal de la province de Quebec a laquelle session sont presents M. M. C. Martin; L. Saindon; E. Godard; F. David; F. Lacroix; Oct. Kautel; E. Millejoure.

I

Propose par M. Oct. Kautel secondé par M. E. Millejoure, qu'après lecture faite des résolutions passées à la séance du 14 Avril 1892 elles soient signées par M. le Maire et contre-signées par M. le Secrétaire sans amendements.

II

Adopté unanimement
Propose par M. F. Lacroix secondé par M. E. Millejoure que le compte de M. J. Babin approuvé par l'inspecteur M. P. Kautel de la somme de quatre piastres pour réparation du pont du Cric Noir lui soit payé

III

Adopté unanimement
Propose par M. E. Millejoure secondé par M. Oct. Kautel qu'il soit payé à M. F. Filiault la somme de cinquante centimes pour avoir réparé le pont de la chute

IV

Adopté unanimement
Propose par M. Oct. Kautel secondé par M. F. David que la somme de dix piastres pour avoir entretenu durant l'hiver de 1891

Le chemin de la Montagne suit payé
à M. Armas Belanger.

V

V

Adopté unanimement.
Proposé par M. L. Sarrasin secondé
par M. E. Godard que l'inspecteur M.
Pierre Nault suit notifié afin qu'il
fasse réparer le chemin de front de J. A.
Authier.

Adopté unanimement.

M. Bizanese
Sec. Trés.

Charles Martin Maire

Province de Québec

Municipalité du Canton Goly

6 juillet 1892

Reune session générale du conseil municipa-
l du Canton Goly tenue à la salle ordinaire
du conseil le 6^e jour de juillet mil
huit cent quatre vingt douze conformément
aux dispositions du code municipal de la pro-
vince de Québec à la quelle sont présents M. M.
Charles Martin; François Lacraie; Pierre
Mallojure; Louis Lalande tous conseillers formant
le quorum sous la présidence de M. le Maire

* Octave Nault

I

Proposé par M. E. Mallojure secondé par
M. F. Lacraie que les résolutions du 2^e jour de
juin de l'année mil huit cent quatre vingt
douze soient adoptées et signées par M. le Maire
et contre signé par M. le secrétaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Octave Nault secondé par M.
E. Mallojure que M. P.^{2e} L. Deslauriers et M.
J. B. Berthiaume fils soient nommés auditeurs
des Cantons de la Municipalité du Canton Goly
depuis le mois de Janvier 1892 que qu'au 1^{er}
juillet 1892.

M. Bizanese Sec. Trés.

Adopté unanimement.
Charles Martin Maire

4 Juillet 1892

Province de Québec

Municipalité du Canton Goly

A une session générale du Conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions du Conseil le quatrième jour de juillet mil huit cent quatre vingt d'ange conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec à laquelle sont présents M. M. Charles Marby, Louis Laroche; François Lacroix; Étienne Mellyjauré deux Conseillers formant le quorum sans la présidence de M. le Maire L. Marby.

M. Étienne Mellyjauré propose secondé par M. F. Lacroix que après lecture faite des résolutions passés à la séance du six juin dernier soit réglé par M. le Maire et cauti signé par M. le Secrétaire sans amendements.

Adopté unanimement.

Propose par M. Étienne Mellyjauré secondé par M. L. Laroche que le rapport des Comptes du Secrétaire-Trésorier depuis le mois de janvier 1891 jusqu'au 1^{er} juillet 1892 fait par le Bnd L. Deslaurière et J. B. Perthuisseau fils auditeurs soit accepté et que suivant le dit rapport il est dû au dit Secrétaire-Trésorier J. A. Bizanese la somme de cent onze piastres et sera auté et d'ange certifié.

Adopté unanimement

Payé à H. Mellyjauré
83⁵⁰¢ le 19 Dec. 1892

Propose par M. E. Mellyjauré secondé par M. F. Lacroix que la somme de \$ 3.50 pour entretien d'hiver de l'année 1891 de la route Mellyjauré soit payé à M. H. Mellyjauré entrepreneur et que la somme de six piastres pour entretien d'hiver de la route Parast pour l'année 1891 soit payé à M. F. Nantel entrepreneur.

Adopté unanimement.

Proposé par M. L. Saurdan secondé par M. F. Lacroix que le rôle d'évaluation soit examiné et corrigé suivant la loi.

Adopté unanimement

Proposé par M. F. Lacroix secondé par M. G. Moillejans qui a fait passer un règlement portant le N^o 6 à l'effet de diviser la municipalité du Canton Goly en six arrondissements distincts; ainsi il est par le présent règlement statué et ordonné et ce conseil maintenant statué et ordonne par règlement comme suit:

Que la Municipalité du Canton Goly soit divisée en six arrondissements ainsi circonscrits:

1^o Arrondissement; Rang A depuis le lot N^o 1 jusqu'au lot N^o 34 et les intéressés de cet arrondissement devront entretenir chacun leur chemin de frontière et le chemin de ligne partant de la frontière du lot N^o 26 jusqu'à la frontière du lot N^o 27 longeant la ligne des lots N^o 22 et 23 du rang A et les bords pants construits et à construire dans ce dit rang.

2^o Arrondissement. — Rang B depuis le lot N^o 1 jusqu'au lot N^o 25 inclusivement; les intéressés de ce dit arrondissement devront entretenir chacun leur chemin de base et entretenir et reconstruire les quatre pants situés dans ce rang.

3^o Arrondissement. — Le lot N^o 26 et tous les emplacements du village; les intéressés devront réparer et entretenir le chemin de ligne commençant à l'emplacement N^o 12 aboutissant au chemin de base du lot N^o 1 du rang C, ainsi que les rues du village auertes et à ouvrir sur les emplacements qui n'ont pas de propriétaire.

4^o Arrondissement. — Rang D depuis le lot N^o 1 jusqu'au lot N^o 10; Rang E depuis le lot N^o 35 jusqu'au lot N^o 40; les intéressés devront réparer

et entretenir selon la loi chacun leur chemin de
frontière, le pont situé sur le lot N^o 4 rang D et les
deux chemins de ligne, l'un dans la ligne du lot N^o
35 du rang E et l'autre dans la ligne des deux lots
N^o 27 et 28 du rang A abanonnés d'un côté

Le pont situé sur le lot
N^o 33 rang F

au pont de la chute aux Bragnois, de l'autre côté à
la frontière du lot N^o 1 rang D.

5^e. Arrondissement. - Rang E depuis le lot N^o 1
jusqu'au lot N^o 6; Rang I depuis le lot N^o 21 jusqu'au
lot N^o 35; Rang H depuis le lot N^o 36 jusqu'au lot
N^o 40; les intéressés de cet arrondissement devront
réparer et entretenir chacun leur chemin de base,
le chemin de ligne du rang I depuis la rivière Range
jusqu'au cordan du rang I longeant la ligne
des lots N^o 33 et 34 du rang I; le pont situé sur
le lot N^o 5 du rang E et le pont situé sur le lot

Le pont situé sur le
N^o 1 rang E

N^o 39 du rang H causant les eaux du ruisseau Noir.

6^e. Arrondissement; Rang H depuis le lot N^o 1 jusqu'au
lot N^o 35; Rang G depuis le lot N^o 1 jusqu'au lot
N^o 40; les intéressés de cet arrondissement devront
réparer et entretenir chacun leur chemin de front;
la route au moulin Brassard; le chemin de la
Moulinière; la route Brissard jusqu'à la grande
ligne qui sépare le Canton Galy du Canton La
Moineuse et la route partant du chemin de base
du lot N^o 33 du rang H jusqu'au cordan du rang
I.

Le pont de la chute aux Bragnois qui cause la
rivière Range devra être à l'entretien du Conseil
du Canton Galy et sous la surveillance de l'inspecteur
de l'arrondissement N^o 3.

Adopté unanimement.

J. B. Bignesse
Lect. Vire

Charles Martin Maire

Provinces de Quebec
Municipalité du Canton Joly

1^{er} Canton 1892

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire du Conseil le premier Canton huit cent quatre vingt deux conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Quebec à la quelle session sont présents M. M. les Conseillers L. Martin; F. David; Oct. Nantel; E. Miljeure formant le quorum avec la présidence de M. le Maire L. Martin.

Il est statué et ordonné par résolution du Conseil comme suit:

Proposé par M. Oct. Nantel secondé par M. E. Miljeure que M. Felix Filis trault soit nommé inspecteur de l'arrondissement N^o 3 et que le pont de la Rivière aux-Canards qui traverse la Rivière Range soit sous sa surveillance.

Adopté unanimement

Proposé par M. E. Miljeure secondé par M. F. David que la séance soit levée

Adopté unanimement.

J. B. Bignessé Sec.

Charles Martin Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Galt.

25 Aout 1892

A une session spéciale du Conseil municipal du Canton Galt convoquée par M. C. Martin maire et tenue à la salle ordinaire des sessions le vingt-cinquième jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt-douze conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, à laquelle sont présents: M. le Maire C. Martin et M. M. les conseillers E. Meljeune, E. Godard; Oct. Nault; F. David formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le maire; les autres conseillers M. M. F. Lacroix et L. Saindon ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de cette session. Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit:

x deux

M. E. Godard propose secondé par M. E. Meljeune sur la demande d'un employé du gouvernement M. Georges Barrette que le conseil se charge de payer le transport de quatre de peinture de S.^{te} Agathe et le fret des charres de S.^{te} Jérôme et que le Secrétaire-Treasurer soit autorisé à traiter un charlier et qu'il lui accorde un prix raisonnable pour le dit transport de S.^{te} Agathe.

Adopté unanimement

Proposé par M. Oct. Nault secondé par M. F. David que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. P. Bignessé Sec. M.^r.

Charles Martin Maire

Province de Quebec
Municipalite du Canton Joly

5 Septembre 1892 A une session generale du conseil municipal
du Canton Joly tenue a la salle ordinaire des sessions
le cinquieme jour de septembre mil huit cent-
quatre vingt-douze conformement aux dis-
positions du Code municipal de la Province de
Quebec a la quelle session sont presents M. le
Maire L. Martin et M. M. les Conseillers Pierre
Millejars et Oct. Pantel.

M. Oct. Pantel propose accorde par M. L. Millejars
que la session generale soit ajournee a samedi
le dixieme jour de juillet prochain a deux heures
de l'apres midi.

P. Rigoussel Sec. tres. Charles Martin Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Goly

16 Septembre 1892 Conformément à son gouvernement du cinquième jour de septembre mil huit cent quatre vingt deux à une session spéciale du Conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions samedi le deuxième jour de septembre mil huit cent quatre vingt deux conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, à la quelle session sont présent: M. le maire Charles Martin et M. M. les conseillers E. Millejoure, Emery Godard, F. LaCroix, Octave Pautel, Louis Landan formant le quorum du Conseil sans la présidence de M. le Maire; les autres conseillers M. M. H. David ayant après vérification, reçu avis de convocation de cette session.

Il est ordonné et statué par résolution comme suit:

I

Payi à F. Chabouau Insp.
\$2.00:00 Dec. 1892
Payi à E. Therien fils
\$2.00:00 7 Dec. 1892

M. E. Millejoure propose secondé par M. F. LaCroix que sur le compte présenté par M. F. Chabouau Inspecteur, que la somme de quatre piastres soit payé à M. Edouard Therien fils, pour travaux faits sur le pont du ruisseau sur le lot N^o 26. payable par l'arrondissement N^o 1

Adopté unanimement

II

5 Dec. 1892 payé à H.
Chabouau Inspic.
\$1.78
16 Aout 1893 payé à
N. Bigras \$3.72

M. Oct. Pautel propose secondé par M. Emery Godard que sur compte présenté par M. F. Chabouau Inspic. la somme de cinq piastres et cinquante centimes soit payé à M. N. P. Bigras pour travaux faits à la clôture de la marée du Rang A par tant du lot N^o 28 payable par l'arrondissement N^o 1

Adopté unanimement.

III

M. Emery Godard propose secondé par M. Etienne Millejoure que sur un compte présenté par M. Alph. Bélanger Inspecteur, la somme de sept piastres soit

payé par à Louis Saindon pour travaux faits et payable par M. Maxime Guélair.

Adopté unanimement.

II

M. Oct. Nauel propose secondé par M. Étienne Milléjans que sur compte présenté par M. le Secrétaire Trésorier, la somme de six piastres soit payé à Frédéric David pour transports de deux quarts de peinture de S.^{te} Agathe et la somme de trois piastres et quatrevingt quinze centime pour fret des chais de S.^{te} Jérôme.

Adopté unanimement.

V

M. Étienne Milléjans propose secondé par M. Emory Gadard que sur compte présenté par M. Joseph Gagnon inspecteur, la somme de trente sept piastres et soixante et quinze centime soit payé par à M. Damase Labelle; payable la somme de \$19.25 payable par les Intéressés; Thomas Buisson \$15.75; Mathurin \$1.00; M. Guélair \$1.00; Ant. Raeban \$1.00; Fred Lauzon ^{proje} 0.50; — La somme de \$15.50 payable par la Municipalité du Cantan Galy.

Adopté unanimement.

VI

M. Octave Nauel propose secondé par Louis Saindon que l'inspecteur de l'arrondissement N^o 5 soit notifié de faire construire le pont situé sur le N^o 1 rang 6, à l'endroit du pont brulé dans l'espace d'un mois.

Adopté unanimement.

VII

M. Étienne Milléjans propose secondé par M. E. Gadard que les inspecteurs des arrondissements N^{os} 1, 3 et 4 soient notifiés de surveiller les marchés de ces dits arrondissement pour la confection et l'entretien de la clôture des dits marchés et que pour cette confection et cette entretien soit basé sur l'évaluation des propriétés. Les inspecteurs devront indiquer par des poteaux au bornes les limites des marchés et ainsi que la part de chacun.

Adopté unanimement.

VIII

M. Emery Godard propose secondi par M. Oct. Naulet que M. Charles Martin maire soit autorisé à faire construire une escalier en dehors de la maison d'école de quatre pieds de largeur avec plateforme en haut et en bas, avec parti à panneau pour communiquer dans le haut de la maison d'école.

Adopté unanimement.

M. Emery Godard propose secondi M. Oct. Naulet que la séance soit levée

Adopté unanimement

J. B. Bouchard Doct. M. Charles Martin Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Goly

4 Nov. 1892. A une session générale du Conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire ses sessions le septième jour de Novembre mil huit cent quatre vingt deux conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à la que la session sont présents M. M. les conseillers C. Martin; F. David; F. Lacroix; Oct. Naulet; E. Milljans, formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

I. Propose par M. F. David secondi par M. F. Lacroix que les résolutions du dixième jour de septembre 1892 soient signées après lecture faite en présence du quorum du conseil

Adopté unanimement.

II. Propose par M. F. David secondi par M. E. Milljans que la résolution N^o VIII soit amendé comme suit: que M. le Maire soit autorisé à faire faire un corridor à l'intérieur de l'école vis à vis de la porte en arrière, de six pieds de largeur sur quatre pieds de largeur sur planches

de pin sec embauffetés, laisser l'escalier,
agrandir la trappe, reculer la porte de la chambre
d'avant, sur l'escalier etc

Adopté unanimement.

III

Proposé par M. F. Lacroix secondé par M. F.
David que M. le Secrétaire - Trésorier soit autorisé
à faire faire une table en bois de pin sec de 6 x 2
pieds; huit chaises, sur banc de 10 à 12 pieds

Adopté unanimement.

IV

Proposé par M. E. Millejoure secondé par
M. Oct. Nantel que l'Inspecteur de voirie
soit autorisé à faire réparer la route sur le
chemin de front du lot N^o 3 rang E, appar-
tenant à M. E. N. Mathieu.

Adopté unanimement.

V

Proposé par M. E. Millejoure secondé par
M. F. Lacroix que le Secrétaire - Trésorier soit
autorisé à notifier aux contribuables arriérés
sans délai.

Adopté unanimement.

VI

Proposé par M. F. Lacroix secondé par M.
E. Millejoure que un billet soit signé par
M. le Maire et aussi signé par M. le Secrétaire
Trésorier, à M. Damase Labelle pour compte
tanté somme qu'il lui est due après règle-
ment; la somme de \$20⁰⁰/₁₀₀, °

Adopté unanimement

J. P. Ryanesse Sec. Gén. Charles Martin Maire

Province de Québec
Municipalité du Canton Goby

5 Dec. 1912

A une session générale du conseil municipal du Canton Goby tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquième jour de Décembre mil huit cent quatorze vingt d'après conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents M. M. le Conseillers, C. Martin; L. Laroche; Oct. Nault; F. Lacroix; F. David.

faissant le quorum sous la présidence de M. le Maire C. Martin

Il est adopté et résolu par résolutions du conseil comme suit:

I

Proposé par M. Oct. Nault secondé par M. F. Lacroix que les terrains suivants soient vendus par le Conseil du Cant. Roberge Wildan N^{os} 1, 1^{er} 2^e rang A; \$ 4. $\frac{32}{100}$; J. B. Gagnon N^{os} 11 rang A; \$ 10 $\frac{56}{100}$; William Marier N^{os} 12 rang A; \$ 10 $\frac{60}{100}$; Edouard Therien père; N^{os} 13 rang A \$ 16.39; Olivier Durmain 3/4 14 rang A; \$ 9 $\frac{05}{100}$; Ernest Roffe N^{os} 26 rang A \$ 5 $\frac{30}{100}$; N. L. Mathieu N^{os} 29, 30 rang A \$ 6 $\frac{60}{100}$; N. L. Mathieu N^{os} 3 rang B \$ 4. $\frac{95}{100}$; N. L. Mathieu N^{os} 6, 7 rang B. \$ 2. $\frac{45}{100}$; Elzéard Gagnon N^{os} 21 rang H \$ 1 $\frac{55}{100}$; Elzéard Gagnon N^{os} 24, 23 rang H \$ 22 $\frac{02}{100}$; Harience Mellejane N^{os} 9 rang D \$ 3 $\frac{50}{100}$; Hormedas Brassard 1/2 27, 28 rang H; \$ 7 $\frac{50}{100}$; Maxime Anclair N^{os} 13 rang B. \$ 11.00; Thomas Brisson N^{os} 27, 28, 29 rang B; \$ 46 $\frac{46}{100}$

Adopté unanimement;

II

Proposé par M. F. David secondé par M. Oct. Nault que la sur compte présenté par M. Jos. Gagnon Inspecteur la somme de \$ 60 $\frac{195}{100}$ soit payé à M. Louis Saindan pour travaux faits sur le chemin de front des lots N^{os} 1227, 1228 rang H.

III

Proposé par M. Larivé secondé par M. Octave Nantel que sur compte présenté par M. Gas. Gagnon inspecteur que la somme de neuf piastres soit payé comme suit: à Francois Orban pour M. Jérémie Babin \$1.00; à Gas. Orban payable par M. Ulric Brassard \$1.00; à Gas. Orban \$1.00 payable par F. Lefrançois; à Damase Labelle \$1.⁰⁰/₁₀₀ payable par Ant. Rochon; à Damase Labelle \$3.00 payable par Tho. Brisson; à Joseph Gagnon \$1.⁰⁰/₁₀₀ payable par Hermidas Brassard; à Joseph Gagnon \$1.⁰⁰/₁₀₀ payable par Tho. Brisson; pour travaux faits aux chemins du portage

Adopté unanimement

IV

Proposé par M. Larivé secondé par M. Oct. Nantel que sur compte présenté par M. Alph. Belanger inspecteur que la somme de \$3.⁰⁰/₁₀₀ soit payé à Damase Labelle payable par M. Elzéar Gagnon pour travaux faits à la Montagne pour les lots N^{os} 23 et 24 du rang H.

Adopté unanimement.

V

Proposé par M. F. David secondé par M. Larivé secondé par M. F. Filiatrault inspecteur de l'arrondissement N^o 3 soit autorisé à faire construire la clôture du côté opposé à la rivière de la montagne partant de l'emplacement de Dame Renaud jusqu'au point ^{la ligne} du N^o 4 sur le lot ~~N^o 2~~ du rang B. et faire faire les dépouillements nécessaires pour la construction de la dite clôture et faire réparer le chemin.

Adopté unanimement.

VI

Proposé par M. F. David secondé par M. Oct. Nantel que sur compte présenté par M. Felix Lehalifaux que la somme de une piastre (\$1.00) soit payé par à M. F. Lacroix pour réparation de la clôture sur la montagne du rang A partant du lot N^o 26 allant au pont.

Adopté unanimement

VII

Proposé par M. F. David secondé par M. F.
 Laeuvie que l'inspecteur de l'arrondissement
 N^o 4 soit autorisé à faire construire la
 clôture sur la mantant du 27 et du 28 rang A aboulant
 d'un côté ^{du côté de la lotie} ~~un côté~~ et de l'autre avec N^o 1 rang D.

Adopté unanimement

VIII

Proposé par M. F. David secondé par M. Oct. Noullet
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. Liganese Sec. tris.

Charles Martin Maire